

Tendances en matière de financement privé et public dans les collèges canadiens, 2019/2020

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le jeudi 20 janvier 2022

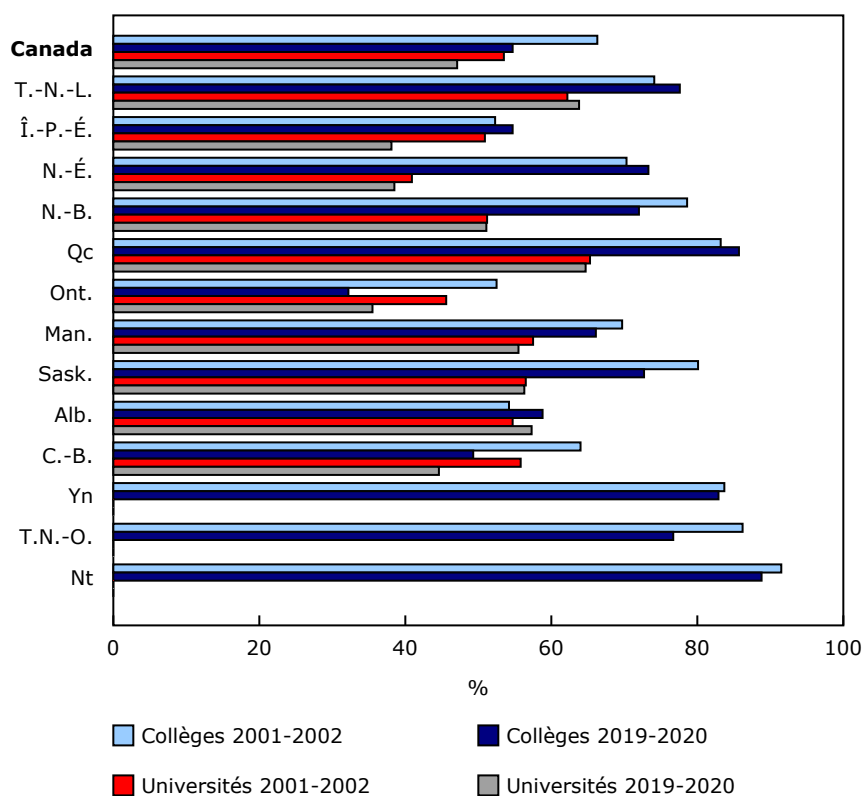
En 2019-2020, les revenus des collèges au Canada se sont chiffrés à 13,3 milliards de dollars. Depuis 2008-2009, leurs revenus sont relativement stables, ayant augmenté de 1,8 % en moyenne, par année, au cours de la période de 2008-2009 à 2019-2020, comparativement à 3,3 % de 2001-2002 à 2007-2008. Le financement public, bien qu'il demeure la principale source de revenus dans la plupart des provinces, suit une tendance à la baisse depuis 2008-2009, sa part des revenus étant passée de 67,0 % à 54,7 % en 2019-2020. Parallèlement, la part des revenus attribuables aux droits de scolarité s'est accrue pour passer de 19,6 % en 2008-2009 à 34,1 % en 2019-2020, en raison principalement de l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les collèges à l'échelle du pays.

Le financement public demeure la principale source de financement dans la plupart des provinces canadiennes

À l'échelle nationale, le financement public en proportion des revenus totaux des collèges a diminué pour s'établir à 54,7 % en 2019-2020, une proportion plus élevée que celle affichée par les universités (47,1 %). La baisse globale du financement public s'explique en grande partie par l'importance accrue des droits de scolarité comme source de financement en Ontario et en Colombie-Britannique. Cependant, le financement public demeure la principale source de financement dans le reste des provinces et territoires; en 2019-2020, il était à l'origine de plus de 7 dollars sur 10 des revenus totaux des collèges au Nunavut (88,8 %), au Québec (85,7 %), au Yukon (82,9 %), à Terre-Neuve-et-Labrador (77,6 %), dans les Territoires du Nord-Ouest (76,7 %), en Nouvelle-Écosse (73,3 %), en Saskatchewan (72,7 %) et au Nouveau-Brunswick (72,0 %).



Graphique 1 Financement public des collèges et des universités en pourcentage des revenus totaux



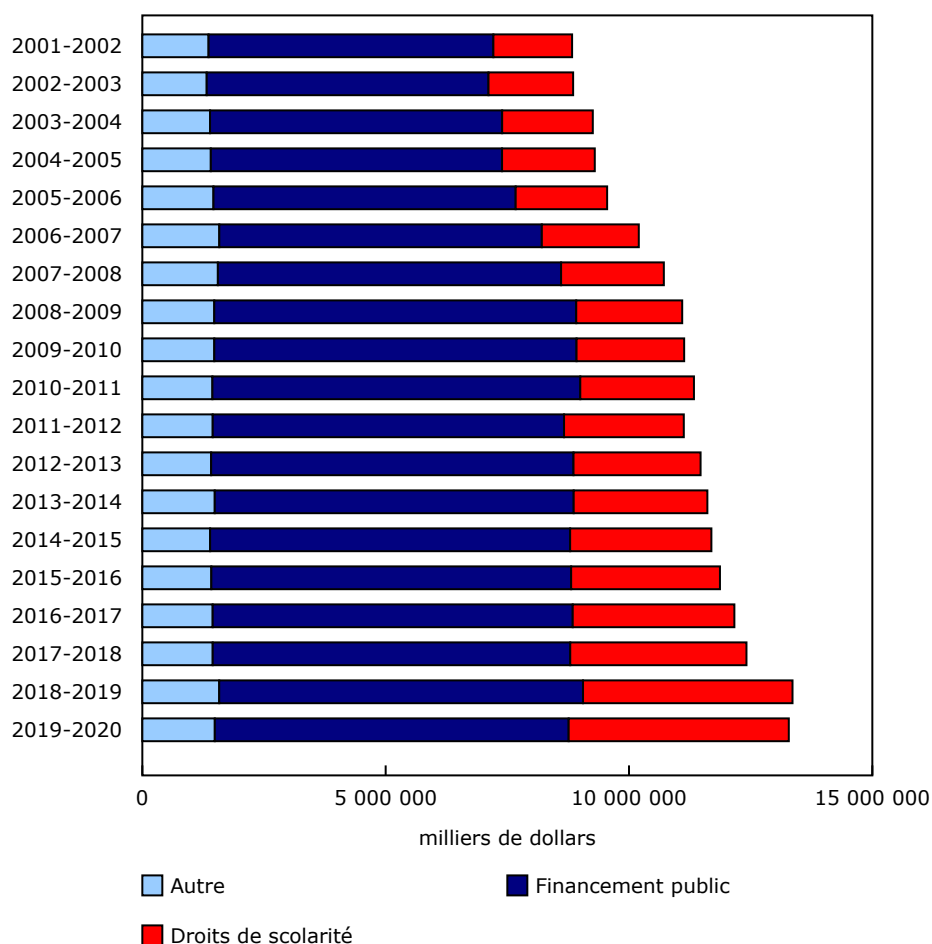
Source(s) : Information financière des collèges (IFCOL) (3146) et Information financière des universités (IFUNI) (3121).

De manière générale, le financement public des collèges et des universités est déterminé par les budgets provinciaux et territoriaux, chaque secteur de compétence ayant son propre modèle de financement. À l'échelle des établissements, les universités et les collèges reçoivent aussi des subventions d'exploitation en fonction des budgets antérieurs, du nombre d'inscriptions et des besoins particuliers au cas par cas.

Les droits de scolarité constituent une plus grande part des revenus des collèges

Alors que les revenus globaux des collèges ont peu évolué depuis 2008-2009, les baisses du financement public ont été compensées par des hausses des droits de scolarité. De 2008-2009 à 2019-2020, les droits de scolarité ont doublé pour passer de 2,2 milliards de dollars (19,6 %) à 4,5 milliards de dollars (34,1 %), et une part croissante de ces droits provient des étudiants étrangers. Entre 2009-2010 et 2019-2020, le nombre d'étudiants étrangers au niveau collégial s'est accru pour passer de 23 175 (4,5 %) à 132 048 (21,9 %), un niveau près de six fois plus élevé. C'est en Ontario et en Colombie-Britannique que le nombre d'étudiants étrangers a le plus augmenté (Système d'information sur les étudiants postsecondaires, 2019).

Graphique 2
Revenus totaux des collèges par source, en milliers de dollars, 2001-2002 à 2019-2020



Source(s) : Information financière des collèges (IFCOL) (3146).

En Ontario, les droits de scolarité remplacent le financement public comme principale source de revenus des collèges

En 2019-2020, les droits de scolarité étaient à l'origine de plus de la moitié (54,0 %) des revenus totaux des collèges en Ontario, tandis que la part représentée par le financement public a diminué pour s'établir à 32,2 %. À titre de comparaison, en 2008-2009, les droits de scolarité représentaient 28,2 % des revenus des collèges en Ontario, et le financement public en représentait plus de la moitié (54,4 %). Cette même tendance a été observée pour les universités ontariennes : en 2019-2020, elles tiraient la plus grande part de leurs revenus des droits de scolarité (41,9 %) et une moindre part du financement public (35,5 %). En 2008-2009, le financement public (53,7 %) était à l'origine d'une plus grande part de leurs revenus que les droits de scolarité (29,9 %).

En Colombie-Britannique, le financement public était encore la principale source de revenus des collèges, représentant 49,3 % de leurs revenus totaux en 2019-2020, en baisse par rapport à 2008-2009, alors qu'il en représentait près des deux tiers (63,8 %). Au cours de la même période, les droits de scolarité ont représenté une

part croissante des revenus des collèges, celle-ci ayant augmenté pour passer de 25,1 % en 2008-2009 à 38,5 % en 2019-2020. Encore une fois, une tendance similaire a été observée pour les universités, où la part représentée par les droits de scolarité s'est accrue pour passer de 15,1 % en 2008-2009 à 34,6 % en 2019-2020.

La hausse des revenus tirés des droits de scolarité en Ontario et en Colombie-Britannique s'explique principalement par la hausse du nombre d'inscriptions des étudiants étrangers

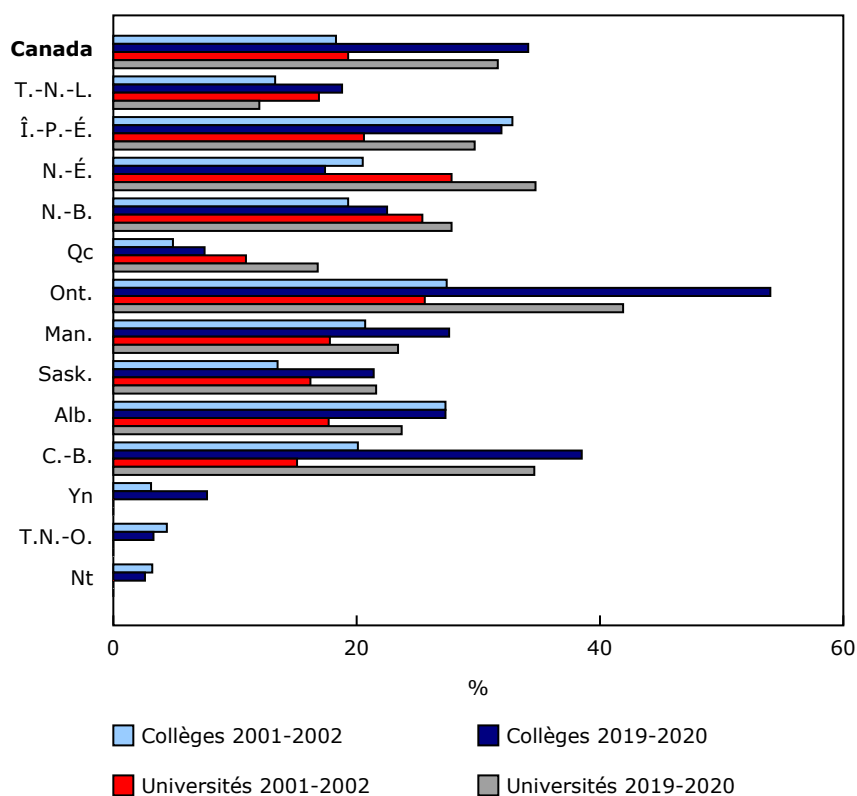
Une bonne part de la croissance des revenus des collèges en Ontario et en Colombie-Britannique est attribuable à l'augmentation du nombre d'inscriptions d'étudiants étrangers au cours des 10 dernières années. En Ontario, le nombre d'étudiants étrangers de niveau collégial s'est multiplié par six pour passer de 14 157 (7,1 %) en 2009 à 88 542 (34,0 %) en 2019. En Colombie-Britannique, il est passé de 3 528 (8,7 %) à 18 912 (35,5 %) au cours de la même période. Alors que les collèges en Ontario et en Colombie-Britannique comptent ensemble plus du tiers (43,7 %) de tous les étudiants canadiens de niveau collégial, ils comptent plus de 8 étudiants étrangers de niveau collégial sur 10 (81,4 %).

Les droits de scolarité des étudiants collégiaux en pourcentage des revenus totaux sont les plus bas au Québec et dans les territoires

Les cégeps constituent une importante partie du réseau collégial du Québec. Leurs droits de scolarité ne sont pas facturés directement aux étudiants résidents de la province, et leurs frais d'administration sont minimes. Par conséquent, bien que les collèges du Québec aient enregistré des revenus de 3,3 milliards de dollars en 2019-2020, ce qui représente 24,6 % des revenus des collèges à l'échelle du pays et classe le Québec au deuxième rang des revenus totaux des collèges, la province était à l'origine de 5,4 % des revenus nationaux générés par les droits de scolarité.

Le Québec a aussi enregistré une augmentation de sa population d'étudiants étrangers. Alors que la population étudiante des collèges s'est accrue de 0,7 %, dans l'ensemble, au cours de la dernière décennie, passant de 189 589 étudiants en 2009 à 190 938 en 2019, elle a quadruplé pour les étudiants étrangers, leur nombre étant passé de 2 454 à 9 921 au cours de la même période. Malgré cette augmentation, les étudiants étrangers de niveau collégial représentent une faible proportion (5,2 %) de la population étudiante totale de niveau collégial au Québec.

Graphique 3 Droits de scolarité des collèges et des universités en pourcentage des revenus totaux



Source(s) : Information financière des collèges (IFCOL) (3146) et Information financière des universités (IFUNI) (3121).

Cette analyse est fondée sur les données recueillies avant la pandémie de COVID-19. Il reste à voir comment cette dernière a touché les finances des collèges, en particulier dans les provinces où les droits de scolarité des étudiants étrangers constituent une importante source de revenus. La prochaine diffusion de l'Information financière des collèges communautaires et des écoles de formation professionnelle contiendra des données qui montreront les répercussions potentielles de la pandémie sur les collèges jusqu'à la fin de l'exercice financier 2021.

Note aux lecteurs

Aux fins de l'Enquête sur l'information financière des collèges (IFCOL), le terme « collège » regroupe les collèges, les instituts, les cégeps et les écoles polytechniques.

Les données sur les revenus sont recueillies auprès de chaque collège et réparties selon le type de fonds, notamment les fonds de fonctionnement général (fonds non affectés qui financent les principales activités d'enseignement et les activités opérationnelles de l'établissement), les fonds accordés à la recherche subventionnée, et les fonds destinés aux dépenses en capital.

Tous les montants sont en dollars constants de 2019-2020 ajustés pour l'inflation, sauf indication contraire.

De plus amples renseignements sur l'IFCOL de 2019-2020 sont également accessibles.

Les données de l'IFCOL sont disponibles sur demande.

Tableaux disponibles : [37-10-0028-01](#) et [37-10-0029-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête [3121](#) et [3146](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).